

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 131 (1980)
Heft: 12

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel, aujourd'hui¹

Par *J. Béguin*, Neuchâtel

Oxf.: 0 (494.43)

Les 796 km² du territoire neuchâtelois s'intègrent entièrement à la chaîne du Jura, dont ils occupent la partie centrale du versant suisse.

L'altitude la plus basse est de 430 m, le point culminant, le sommet neuchâtelois du Chasseral, est à 1552 m, et une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau à peine séparent ces altitudes extrêmes. L'altitude moyenne se situe vers 1000 mètres.

La surface des lacs de Neuchâtel et de Bienne appartenant au canton est de 80 km².

La surface terrestre est utilisée de la manière suivante:

— terres agricoles	418 km ²
— forêts	262,5 km ²
— vignes	5,5 km ²
— improductif	30 km ²

Ce petit pays entre dans l'histoire contemporaine au XII^e siècle, moment où Ulrich II de Feni ou Vinelz fait dresser les premiers murs d'un nouveau château, d'où le nom de Neufchâtel puis Neuchâtel. En même temps s'érige la Collégiale, dont la construction s'étendit sur un siècle et qui fut dédiée en l'an 1277 par l'évêque de Lausanne.

Comté puis principauté, Neuchâtel était situé au point de convergence des cultures latine et germanique, aux bornes de l'empire romain-germanique, aux limites linguistiques. L'ancien parler neuchâtelois appartenait au groupe du parler franco-provençal, la langue d'oc, qui s'arrêtait aux rives du Doubs. Le pays fut ensuite placé sous l'autorité de comtes originaires du sud de l'Allemagne lorsque la lignée des Neuchâtel fut éteinte, les Fribourg en Brisgau et les Hochberg, ces derniers bien en cour chez les ducs de Bourgogne.

Mal pris au moment des guerres de Bourgogne, les comtes de Neuchâtel connurent des démêlés avec les Suisses, difficultés qui furent portées à l'extrême lorsque l'héritière de Ph. de Hochberg-Neuchâtel, Jeanne, épousa Louis d'Orléans, chambellan du roi de France Louis XII.

¹ Exposé présenté par le président du Conseil d'Etat de Neuchâtel le 19 septembre 1980, lors de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse du 18 au 20 septembre 1980 à Neuchâtel.

Les Suisses, persuadés que Neuchâtel passerait à la France, occupèrent le comté de 1512 à 1579, puis le rendirent à sa légitime propriétaire. Ses successeurs, de filiation française donc, jouèrent un rôle important à la cour des rois de France. L'un d'entre eux, Henri II d'Orléans, duc puis prince de Longueville, éleva aussi le pays de Neuchâtel du comté à la principauté. Négociateur du roi de France au traité de Westphalie en 1648, il y soutint la reconnaissance de la neutralité suisse et entreprit de négocier l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération; cette tentative était prématurée et tombait mal, en raison des querelles religieuses qui divisaient alors la Confédération.

En 1707, Marie de Nemours, princesse de Bourbon et de Neuchâtel, mourut sans héritier. La principauté devint la convoitise des familles princières d'Europe; 12 prétendants firent valoir des droits plus ou moins probants.

Le choix des Neuchâtelois se porta sur l'électeur de Brandebourg, futur roi de Prusse. Ils n'en devinrent pas prussiens mais restèrent neuchâtelois, ce fut le roi de Prusse qui devint prince de Neuchâtel.

A l'apogée de l'empereur Napoléon Ier, le roi de Prusse céda Neuchâtel à Napoléon contre le Hanovre. La principauté ne fut pas incorporée à l'empire mais donnée au maréchal Berthier, qui prit aussi le titre de prince de Neuchâtel. Après la défaite de Napoléon en 1814, le roi de Prusse rentra dans ses droits. Neuchâtel est alors également admis dans la Confédération par la Diète qui siège à Zurich le 12 septembre 1814 avec la bénédiction du Congrès de Vienne, et devient 21^e canton suisse avec le titre de principauté et canton.

En 1848, la République est proclamée, les liens avec le roi de Prusse sont définitivement coupés, ce qui fait dire à la majorité républicaine que Neuchâtel est suisse à part entière.

En 1856, une contre-révolution royaliste rallume les passions et alerte toutes les chancelleries européennes. La Suisse se prépare à soutenir une guerre contre la Prusse, qui finalement est évitée. La tranquillité s'installe à Neuchâtel qui désormais, pour le meilleur et pour le pire, a son sort lié à l'ensemble de la Suisse.

Après avoir retracé la géographie et l'histoire de Neuchâtel, parlons un peu des Neuchâtelois.

Commençons par la démographie. La population neuchâteloise est en baisse — perte de 10 000 personnes de 1974 à 1979. A fin 1979, la population est de 159 322 habitants, dont: 31 069 en ville de La Chaux-de-Fonds, 27 577 pour Neuchâtel, 10 078 pour Le Locle.

Selon l'origine on compte: 77 854 confédérés, 54 146 Neuchâtelois de souche, 27 322 étrangers établis.

Cette forte proportion d'étrangers est traditionnelle et n'a rien d'accidentel.

La démographie neuchâteloise est caractérisée par une proportion de personnes âgées plus forte que la moyenne de la Suisse; (14,3 % contre 13,8 % d'habitants de plus de 65 ans) et un faible taux de natalité laissant un bilan négatif. L'excédent de décès sur les naissances étant de 84 en 1978 et de 44 en 1979, nous partageons ce triste privilège en Suisse avec Bâle-Ville.

Cette situation démographique n'est pas sans susciter une grave préoccupation.

Passons à l'économie. On comptait en 1975 un effectif de population active de 70 375 personnes réparti ainsi: 3119 pour le secteur primaire, 39 226 pour le secteur secondaire, 28 030 pour le secteur tertiaire.

Nous avons donc plus de la moitié des emplois dans l'industrie.

A l'instar d'autres cantons peu favorisés par leur sol et leur climat, l'essor industriel s'est manifesté très tôt chez nous: broderies, toiles peintes, appelées indiennes, métallurgie, industrie alimentaire et horlogerie, cette dernière dominant largement, ce qui nous met à la merci des crises économiques.

Durement frappé par la crise des années trente, touché aussi plus fortement que les autres régions de Suisse par la récession de 1975/1976 (perte de 10 000 emplois), notre canton mène actuellement un effort considérable de diversification concrétisé par notre nouvelle loi d'encouragement au développement de l'économie, comptant pour cela sur le dynamisme et l'imagination des entreprises existantes sortant de l'horlogerie pour une ouverture vers les composants électroniques et la micromécanique. Nous avons créé, dans ce but, une fondation pour la recherche en microtechnique qui collabore avec le Laboratoire suisse de recherches horlogères à Neuchâtel.

Ainsi que sur l'implantation d'entreprises nouvelles désireuses de valoriser notre potentiel de main-d'œuvre spécialisée dans la mécanique de précision et la production de haute technologie, des perspectives s'ouvrent dans la production des micromoteurs, des piles électriques miniatures, des appareils et outils médicaux.

Afin de consolider notre avenir économique, nous accordons une attention particulière aux voies de communications. En effet, nous sommes en marge des grandes voies ferroviaires et routières du plateau suisse et souffrons de l'insuffisance des liaisons transjurassiennes.

Les cols du Jura qu'il faut vaincre, particulièrement en hiver, constituent un obstacle non dédaignable et le trafic qui s'y déroule justifierait un meilleur équipement. Proportionnellement à l'intensité du trafic, l'investissement financier national est dérisoire pour les routes transjurassiennes par rapport aux routes alpines; 7 millions de véhicules par an traversent les Alpes et 11 millions le Jura. On dénombre 7000 véhicules par jour à la Vue-des-Alpes et 5100 au tunnel du San Bernardino.

La politique routière cantonale vise en priorité la réalisation d'une route nationale au pied du Jura, la N 5, avec traversée de Neuchâtel en tunnel, une liaison par route nationale Thielle—Chiètres—Berne prolongée vers La Chaux-de-Fonds avec construction d'un tunnel sous la Vue-des-Alpes.

Les préoccupations et les actions menées en matières économique et routière ne nous font pas négliger les tâches habituelles de l'Etat, entre autres le domaine des écoles et de la formation professionnelle.

Neuchâtel a la réputation d'une ville d'étude, les Neuchâtelois celle de pédagogues et le canton a toujours voué une attention particulière à l'instruction et à la formation de sa jeunesse.

L'école neuchâteloise est conçue de la manière suivante:

- 9 ans de scolarité obligatoire dont:
- un cycle primaire de 5 ans et
- un cycle secondaire inférieur de 4 ans.

Les études supérieures sont assurées par les Gymnases cantonaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, puis par l'Université.

La formation commerciale s'acquiert aux Ecoles de commerce de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, la formation technique au Technicum de La Chaux-de-Fonds / Le Locle, jusqu'au titre d'ingénieur ETS, et aux sections de mécanique et d'électricité de Neuchâtel et Couvet.

Cet équipement scolaire est complété par l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier, le Centre de formation professionnelle du bâtiment de Colombier et l'Ecole de droguerie de Neuchâtel.

La politique sociale pratiquée depuis la fin de la dernière guerre a encouragé l'assurance maladie par la prise en charge partielle ou totale des cotisations des personnes à revenus faibles et modestes. Une révision de la loi sur l'assurance maladie consécutive à une initiative populaire rend obligatoire celle-ci dès le 1er janvier 1981.

Une loi cantonale d'aide hospitalière a permis une répartition et une coordination de l'activité des hôpitaux. Une aide financière de l'Etat substantielle assure le financement des hôpitaux ainsi que le fonctionnement d'une convention hospitalière favorable aux caisses-maladies et à leurs assurés.

En exécution d'un programme systématique, le canton s'est doté des établissements spécialisés nécessaires aux enfants et adolescents d'une part et aux personnes âgées et handicapées d'autre part.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la situation se présente de la manière suivante. La loi cantonale sur les constructions, de 1957, impose aux communes l'obligation de diviser leur territoire en deux zones au moins:

- la zone de localité ou à construire,
- la zone agricole.

Pour coordonner la planification communale, le Conseil d'Etat a institué la Communauté cantonale pour l'aménagement du territoire, placée sous la présidence de l'Ingénieur rural, chef du Service des améliorations foncières.

Le département responsable de l'aménagement est le département de l'Agriculture.

Au cours des ans, le canton a promulgué deux dispositions d'aménagement d'ordre cantonal, le décret sur la protection des sites naturels, du 14 février 1966, et la loi cantonale sur la viticulture, du 30 juin 1976.

Le décret détermine les zones de crêtes et forêts soit 425 km², les zones de vignes et de grèves, 4 km², et les zones de constructions basses, 5 km².

Dans les zones de crêtes et forêts ainsi que dans celles de vignes et de grèves, seules les constructions de nature agricole, viticole ou forestière sont autorisées.

Dans les zones de constructions basses, les dimensions des constructions ne peuvent dépasser 100 m², 7,50 m au faîte ou 6 m à la corniche; le taux maximum d'occupation du sol est de 20 %.

L'utilisation de ces zones est limitée par les impératifs d'équipement.

La loi sur la viticulture tend à assurer le maintien de notre vignoble dont la surface n'est plus que de 560 ha, alors qu'elle atteignait au début du siècle 1000 ha.

La désaffectation des vignes pour la construction est interdite, en principe seules des vignes dispersées englobées dans des zones à bâtir pouvant, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, être désaffectées, à condition qu'une vigne de même surface soit plantée en compensation.

430 ha de vigne sont plantés en chasselas et produisent du blanc et 130 ha en pinot noir. Une partie de la récolte du rouge est vinifiée sans cuvage, ce qui donne l'Œil-de-Perdrix, spécialité très connue et appréciée.

La production moyenne de notre vignoble est de 3 millions de litres de blanc et de 600 000 à 700 000 litres de rouge.

L'agriculture neuchâteloise, dont je n'ai pas encore parlé, si ce n'est en parlant de la répartition de la population active, est en presque totalité une agriculture de montagne. On compte:

- 230 exploitants en zone de plaine,
- 60 en zone des collines,
- 150 en zone de montagne I,
- 960 en zone de montagne II.

Le nombre des exploitations diminue constamment et leur surface moyenne augmente.

L'évolution a été la suivante:

<i>Année</i>	<i>Exploitations</i>	<i>Surface moyenne</i>
1955	2500	9,5 ha
1965	1800	13,5 ha
1975	1300	20,0 ha

La surface agricole se répartit ainsi:

- terres ouvertes 4300 ha,
- prairies 24 000 ha,
- pâturages 16 000 ha.

A l'issue de ce rapide survol de la situation neuchâteloise, il me faut dire deux mots de nos problèmes financiers.

Grâce à une gestion rigoureuse, une loi fiscale relativement dure, rapportée à celle d'autres cantons, nos finances sont saines; certes des investissements n'ont pu être réalisés que grâce à l'emprunt et nos après-venants hériteront d'une addition dont ils devront s'acquitter, mais elle est supportable.

Les retombées des mesures financières de la Confédération rendent aujourd'hui plus ardu l'équilibre budgétaire, une prudence accrue est de rigueur et la nécessité de quelques restrictions inévitable.

Malgré notre équilibre économique retrouvé et notre situation financière relativement favorable, notre canton a régressé dans le classement des cantons selon leur capacité financière, passant de la situation de canton fort à moyen puis à faible, dès l'année dernière. La poursuite de notre effort de redressement économique s'impose donc.

Notre participation à l'édifice fédéral dans un esprit de responsabilité et d'autonomie cantonale active, nécessaire à l'équilibre de notre pays, est de nature à renforcer le lien confédéral et fait notre fierté d'appartenir à la Suisse. Nous avons confiance dans l'avenir de notre canton et de notre pays.

Forêts neuchâteloises¹

Par *L.-A. Favre*, Neuchâtel

Oxf.: 904 : (494.43)

Il y a un siècle exactement, les forêts publiques de ce canton évoluaient vers le type de la futaie équienne d'âges gradués. En effet, le jeune service forestier institué par la première loi forestière de 1869 avait officialisé la méthode qui, à l'époque, était en honneur en Allemagne: la coupe rase.

Dans les forêts des particuliers — lesquelles n'étaient pas encore assujetties au régime forestier — on pratiquait le jardinage ancestral, à moins que le propriétaire, par esprit de lucre, eût vendu ses bois sur pied à un marchand venu généralement d'ailleurs.

C'est dans ces circonstances que Henry Biolley entre dans le service forestier neuchâtelois. C'était le 27 décembre 1880. Il y a donc 100 ans. Sa vie durant, il met sa volonté et son talent au service d'une idée force: promouvoir une sylviculture respectueuse des lois de la nature. Il dénonce l'aberration qui est à la base de la méthode dite classique. Cette méthode, préoccupée d'introduire l'ordre dans les exploitations et de régler le volume de celles-ci conformément aux données des tables de production, prétend mettre la nature en formules et la vie sylvestre en schémas. Biolley est séduit par les idées d'un forestier français, Adolphe Gurnaud, de 30 ans son aîné. Elles se résument à ceci: tirer le meilleur parti du capital bois en utilisant au mieux les forces agissantes que la nature met gratuitement à la disposition du sylviculteur. C'est là le principe fondamental de la méthode du contrôle, méthode fondée sur l'expérimentation, dont Gurnaud fut l'initiateur et Biolley le réalisateur.

C'est par son intimité profonde avec la nature que Biolley a su en comprendre les lois et qu'il a su mettre celles-ci en harmonie avec sa science. A l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse siégeant à Neuchâtel, je rends hommage à celui qui est le précurseur de la sylviculture neuchâteloise et l'un des plus remarquables forestiers de notre pays.

Pour célébrer ce 100ème anniversaire, un Musée de la Forêt sera ouvert cet automne à Môtiers dans le cadre du Musée régional du Val-de-Travers. Au surplus, l'œuvre écrite de Henry Biolley — ou du moins la plus grande partie — vient d'être rééditée.

¹ Exposé présenté le 19 septembre 1980 à l'Aula de l'Université, lors de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse du 18 au 20 septembre 1980 à Neuchâtel.

Peut-être serez-vous surpris, lors des excursions d'aujourd'hui et de demain, que le type jardiné ne soit pas davantage généralisé dans les forêts que vous visiterez, et cela en dépit du fait que le processus de différenciation soit en œuvre depuis de nombreuses décennies. Cela tient à l'origine de certains peuplements (anciens taillis ou peuplements artificiels issus de coupe rase), ainsi qu'à certaines conditions phytosociologiques (par exemple forêt mixte de feuillus). Cela tient aussi à la volonté délibérée d'opérer les transformations de peuplements sans perte sur la production, ce qui en allonge la durée. Mais, et c'est cela qui importe, l'évolution est en bonne voie partout, le but étant de constituer des peuplements naturels, mélangés et étagés se rapprochant autant que possible de la structure jardinée idéale. En tout cas, le forestier neuchâtelois se refuse, sauf dans la culture des essences de lumière comme par exemple celle du chêne, à subdiviser l'évolution des peuplements en trois phases: régénération, éducation, liquidation. L'accomplissement simultané et permanent de ces trois fonctions représente de tels avantages qu'on s'étonne de voir dans notre pays, dans la zone de la hêtraie à sapin, des forêts soumises à une planification sylvicole qui détermine à échéances fixes la liquidation des peuplements.

Or, ce n'est point par servilité ou par manque d'imagination que le service forestier d'aujourd'hui continue avec persévérance l'œuvre entreprise par Biolley. La ligne de conduite découle des avantages indéniables liés à la pratique du jardinage contrôlé, à savoir:

1. Sécurité, simplicité et efficacité de la gestion.
2. Production optimale assurant durablement au propriétaire un rendement élevé.
3. Coût réduit des soins culturaux.
4. Accomplissement parfait des fonctions de protection et de récréation.

Ces avantages sont dus au fait que la futaie jardinée offre une stabilité et une résistance supérieure à toute autre forme de peuplement. Les statistiques sont là pour le prouver.

D'ailleurs, selon le professeur Leibundgut, la supériorité de la forêt jardinée n'est pas contestée dans l'aire occupée par la forêt naturelle mélangée de sapin, hêtre et épicéa. Or, la hêtraie à sapin occupe 60 % de l'aire boisée du canton, tout en assurant 70 à 75 % de la production effective. En outre, dans la hêtraie typique et dans la hêtraie sèche (*Cephalanthero-Fagion*), qui occupent chacune 15 % de la surface boisée, la présence naturelle de sapin et d'épicéa dans la majorité des stations autorise et rend souhaitable une structure étagée. En définitive, le jardinage sous des formes diverses représente la finalité du traitement sylvicole dans plus de 80 % et presque 90 % des forêts neuchâteloises.

Enfin, quand bien même le public n'était pas sensibilisé il y a 100 ans par les problèmes de protection de la nature et du paysage, le mode de traitement choisi par Biolley, le jardinage, se trouve être aujourd'hui le seul qui réponde de manière complète aux sollicitations des écologistes de bon ton.

En résumé, la motivation du service forestier de ce canton à l'égard du jardinage se fonde sur une argumentation très éclectique.

La «foresterie» neuchâteloise — si vous me permettez ce néologisme — est restée essentiellement traditionaliste en raison même de la qualité des principes élaborés il y a cent ans.

Certes, des problèmes nouveaux peuvent apparaître. Ainsi par exemple les difficultés de commercialisation de la production ligneuse qui se sont manifestées depuis une vingtaine d'années par suite d'une diminution croissante de la capacité de notre industrie de transformation du bois. Grâce à un effort collectif des propriétaires forestiers, la Société coopérative neuchâteloise de valorisation du bois a été créée en 1978. En vingt mois le premier objectif était atteint grâce à l'appui de la Société suisse du même nom: rachat et modernisation de la Scierie des Eplatures à La Chaux-de-Fonds, dont la production a passé de 12 000 à 30 000 m³. La réalisation de cette intégration verticale de l'économie forestière et de l'industrie du bois — la première en Suisse — assure une meilleure valorisation d'une production ligneuse en constante augmentation grâce aux effets d'un traitement sylvicole maintenant séculaire.

Les forestiers neuchâtelois ont cependant un grave sujet de préoccupation, qu'ils partagent d'ailleurs avec la grande majorité de leurs collègues d'autres cantons. Je veux parler du déséquilibre sylvo-cynégétique qui s'est installé dès la fin de la 2^{ème} guerre mondiale dans les forêts du Littoral et du Val-de-Ruz et qui a progressivement gagné tout le canton. Les dégâts causés par le gibier, notamment par les chevreuils en constante augmentation, sont actuellement intolérables sur plus de la moitié de la surface boisée du canton et la situation ne fait qu'empirer d'année en année.

La législation fédérale, que ce soit en matière de chasse ou de forêt, est bafouée. En effet, la régénération des essences en station n'est plus assurée. Cela depuis 35 ans dans les forêts qui furent les premières touchées. La structure étagée s'estompe progressivement, les peuplements vieillissent et, depuis plus de vingt ans, des liquidations de futaies sans avenir ont dû être réalisées, faute de pouvoir les régénérer naturellement. Il faut alors les reconstituer artificiellement et protéger mécaniquement et chimiquement les plantations contre les atteintes du gibier. Tout cela coûte fort cher.

La situation est grave, très grave. Le principe même de la forêt naturelle se rajeunissant spontanément, principe ancré dans la législation fédérale et cantonale, est remis en cause. Nous convenons bien volontiers que la solution à ce problème complexe n'est pas aisée, mais il y a tout de même plus de 30 ans que le service forestier a tiré la sonnette d'alarme! Il est vrai aussi que les services de la chasse et des forêts de ce canton ne sont réunis dans le même département que depuis peu d'année permettant enfin à notre chef de département l'élaboration d'une politique concertée.

Nous en appelons au Gouvernement pour le rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique et ceci dans l'intérêt:

1. de la collectivité;
2. de la protection de la nature et du paysage;

3. de la faune elle-même, victime de malnutrition et de dégénérescence;
4. des propriétaires de forêts qui ont payé depuis trop d'années un lourd tribut à une politique de protectionnisme exagéré, dont l'effet se manifeste en fin de compte par la dénaturaion des biotopes.

Ce n'est que dans la mesure où un équilibre biologique entre la faune et la végétation forestière autochtone sera retrouvé que nos forêts seront à même de remplir pleinement et durablement les fonctions de protection, de production et de récréation qui leur sont dévolues.

**Gedanken zur 137. Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins
Neuenburg, 18. bis 20. September 1980**

(Thema: «100 Jahre Plenterung, Lehren und Ausblicke»)

Von *W.-H. von Gadow*, Lensahn, Holstein

Oxf.: 221.4

«In der Harmonie *aller* Kräfte liegt das Geheimnis der Leistung.» Dieses Wort aus der Waldwirtschaft kann man wohl nirgends stärker bestätigt finden als in den Plenterwäldern des Val-de-Travers im Schweizer Jura.

Wenn man Zeit und Gelegenheit hat, dort die verschiedenartigsten Wälder auf grosser Fläche in Ruhe zu betrachten, dann kann man sich den Ablauf der Waldgeschichte in den Gemeinde- und Privatwäldern im Lauf der letzten 100 bis 200 Jahre vorstellen.

Da sieht man die Viehweide mit einzelnen Nadel- und Laubbäumen und den beweideten Wald. Man kann sich die frühere «primitive Plenterung» vor Augen führen, das heisst regellose Bedarfsdeckung, vorwiegend aus den stärksten Stammklassen im Einzelaushieb. Mit dem «befriedeten» Wald hörte die Beweidung auf, es folgte die langsame, stetige Überführung in Plenterwald bis hin zur geregelten, kontrollierten Auslese-Plenterung als höchster Kunst des Waldbaues.

Dieser Werdegang war gelenkt zunächst durch Henri Biolley, der ab 1880 als ganz junger Forstmann begann, mit der steilen Aufwärtsentwicklung der Wälder im Val-de-Travers, angeregt durch die Gedanken des französischen Forstmannes Gurnaud. Die gesetzlichen Grundlagen für diese Entwicklung schufen Bund und Kantone etwa in der Zeit von 1860 bis 1870. Rechtzeitig konnten Gefahren abgewendet werden, die von der Bodenreinertragslehre und den «Verjüngungsverfahren» vor allem aus Deutschland drohten. Die Fortsetzung dieser Waldentwicklung lag in den Händen von 2 Generationen der Familie Favre. So hat innerhalb von 90 Jahren die konsequente Arbeit dreier Forstleute und ihrer Mitarbeiter zu einem fast unvergleichlichen Erfolg geführt.

In der Schweiz hat die Wiederbewaldung und die wirtschaftliche Aufwärtsentwicklung ge- oder zerstörter Wälder zwar anscheinend später begonnen als in Deutschland, aber schneller und konsequenter zu nachhaltigen Erfolgen geführt als anderswo. Dies muss auch gelten, wenn man berücksichtigt, dass die Schweizer Wälder nicht wesentlich durch das grosse, zerstörende Weltgeschehen der letzten 60 bis 70 Jahre getroffen wurden.

Wenn wir von weither in die Schweiz kommen, um uns die Wälder des Val-de-Travers zu betrachten, so tun wir das nicht, um uns «Rezepte» von anderen Standorten und anderen Wald- und Wirtschaftsbedingungen abzuschreiben. Ganz etwas anderes wollen wir hier bedenken und lernen:

1. die klare Zielsetzung auf lange Sicht;
2. die konsequente Verfolgung dieses Zieles durch Generationen hindurch;
3. die Anwendung einer Kontrollmethode, die Vergleiche ermöglicht. Erst hierdurch wird die Prüfung gewährleistet, ob die Entwicklung aufwärtsgeht und ob nach Erreichen eines Gleichgewichtes optimaler Leistung dieses erhalten bleibt;
4. hierzu gehören Männer, die das Können und das Wollen besitzen, entsprechend ausgebildet und gesinnt.

Wenn wir die Wälder im Val-de-Travers näher kennenlernen, werden wir zu dem Schluss kommen, dass in diesem Land durch das Zusammenwirken verschiedener Kräfte Wälder gewachsen sind, die man sicherlich in ihrer Leistung, Risikofestigkeit, Wirtschaftlichkeit und Schönheit als «Spitze Europas» bezeichnen kann.

Vor allem haben folgende Kräfte zu diesem Erfolg geführt:

- gesegnete Waldstandorte mit den Hauptbaumarten Tanne, Fichte, Buche;
- örtlich häufig verhältnismässig günstige Ausgangslage um 1880;
- begnadete, fähige, unermüdliche Forstleute.

Von vielen guten Revieren sollen einige Namen genannt werden: Couvet, Boveresse, Les Verrières, Les Bayards, St-Sulpice, Buttes.

Die Wünsche, die sich mit der Erhaltung und Weiterentwicklung solcher Wälder befassen, sind gewiss nicht ein Anliegen des Kantons Neuenburg und der Schweiz allein, sie müssen auch ein Anliegen Europas sein.

Wenn man aus solchen Wäldern nach Hause kommt, werden sich einem manche Fragen aufdrängen, zum Beispiel folgende:

1. Wie heisst das *Fernziel* in meinem Wald, auf meinem Standort (im weiteren Sinne), in meiner wirtschaftlichen Lage?

Dieses Ziel muss gewährleisten, dass der Wald den Nutz-, Schutz- und Wohlfahrtsaufgaben gerecht wird, die nachhaltig von ihm erwartet werden müssen. Das Ziel in meinem Wald kann nicht einfach, klar und doch umfassend genug sein, um einen festen Rahmen zu geben, in dem sich meine Wirtschaft bewegen muss unter den gegebenen örtlichen und wirtschaftlichen Möglichkeiten. In Couvet kann man sehen und lesen, wie ein Wald beschaffen ist, der seinem Ziel sehr nahe ist, der sozusagen heute schon seine optimale Leistung erreicht hat und sich in einem Gleichgewichtszustand befindet.

2. Wird die konsequente Verfolgung unseres langfristigen Fernzieles von uns ernst genug genommen? Oder laufen wir Gefahr zu kapitulieren vor vielen bekannten Schwierigkeiten? Die wichtigsten Schwierigkeiten sind etwa folgende:

- zu grosse Reviere, zu häufiger Stellenwechsel;
- zu viele Aufgabenbelastungen, die mit dem Walde wenig oder nichts zu tun haben;
- zu wenig praktische, zuviel theoretische Ausbildung;
- Mangel an klaren Fernzielen, zuwenig Stetigkeit und Konsequenz;
- zu schneller Wechsel in Anschauungen und «Moden» in der Waldbehandlung;

- zu kurzfristige und folgenschwere Ansichten über «Rationalisierung», hier besonders: Überbewertung von Technik und Chemie, Unterbewertung der Kräfte der Natur, die nur dann auf lange Sicht für uns arbeiten, wenn wir verstehen, sie richtig zu lenken;
- das «Kleben» am Kahlschlag, an schematischen Verjüngungsverfahren und am Schema des Altersklassenwaldes mit all seinen bekannten Nachteilen; warum? Weil man es nicht anders lernte;
- eine grosse Gefahr bedeutet meines Erachtens heute, dass allzu theoretische und umfangreiche «Pläne» aufgestellt werden. Oft können diese nie eingehalten werden und können häufig Fesseln und Hemmschuhe für den schaffenden Forstmann bedeuten. Das gleiche gilt für «Kontrollen». Demgegenüber ist es dringend erforderlich, möglichst einfache und unkomplizierte periodische Kontrollen der Leistung des Waldes etwa nach dem Vorbild der Schweiz einzuführen. Diese müssen sich vor allem beziehen auf die Bewegung von Masse, Mischungsverhältnis und Anteilen von Stark- und Wertklassen in Vorrat, Zuwachs und Nutzung. Erst hiermit kann eine nachhaltig gleichmässige und höhere Leistung des Waldes erarbeitet werden.
- Eine Hauptschwierigkeit: das Herstellen von einem tragbaren Verhältnis zwischen Natur allgemein, Wald im besonderen und den Schalenwildbeständen!

Dass die vielen Schwierigkeiten erkannt und überwunden werden, ist nicht nur ein Problem der Waldwirtschaft allein, sondern ein Problem der Menschheit. Es ist hohe Zeit, dass mehr echte Erfolge erzielt werden. Dazu braucht man Vorbilder.

Man wird vielleicht zugeben müssen, dass die Schweiz in verschiedener Hinsicht bessere Voraussetzungen hat als andere Länder. Aber gerade das sollte ein Anlass für uns sein, uns dort Anregungen zu holen.

Wir wollen nicht vergessen, dass heute in vielen Ländern die grosse Gefahr besteht, dass Waldwirtschaft in Plantagenwirtschaft umgewandelt wird (bewusst oder unbewusst?); ein folgenschwerer Vorgang, der so leicht und so schnell nicht wieder rückläufig gemacht werden kann!

Ich hatte das grosse Glück, fünfmal in Couvet und anderen Wäldern im Bereich des Val-de-Travers sein zu dürfen. Dies ist eine grosse Bereicherung für einen Forstmann, und ich bin froh und dankbar dafür.

